

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1004 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Khalidi

Date de naissance : 1936

Adresse : Rue 57 m 25 Famila 5 Anté Almara à Casablanca

Tél. : 06.66.08.06.08 Total des frais engagés : 964,40 + 15.000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Samira GUASMIATI  
Médecin Généraliste  
C. U. d'Échographie Générale  
Jamaa 5, Rue 62 N° 3 Casablanca  
022 59.75.70 = 065 35.69.88

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/11/23

Nom et prénom du malade : M. - Khalidi Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA + INFECTION

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :



Le : 20/11/2013

Signature de l'adhérent(e) : Khalidi

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
20/11/23	C	1	150.00	Dr. Samira GUASSE Médecin Générale d'Échographie C.U. 13 Rue 62 N° 3 Unité Djemaa Tél. 065 35.60.00 065 35.60.00

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE KOUTOUBIA</b> Domicile: 373107 Casablanca Cité Déserte - Rue 24 N°18 Casablanca INPE: 9200 01-05-22 37 31 07 - 05-22	20/11/03	464,40

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODE.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a dental arch with 16 numbered teeth (1 through 8 on each side). The teeth are arranged in a curve, with 1 at the top and 8 at the bottom. The arch is oriented with a vertical axis (H) pointing upwards, a horizontal axis (D-G) pointing to the left, and a diagonal axis (B) pointing downwards. The teeth are labeled with numbers 1 through 8 on both the upper and lower arches.

## [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR. Samira GUASMIATE  
Omnipraticienne  
C.U.Echographie générale  
ICE : 001716682000066

Casablanca, le : 20/11/23

PPV 116DH40  
LOT 350042  
EXP 06/2025

ORDONNANCE

MARMAGUE AUTOUBIA  
Dr. Samira GUASMIATE  
Mohamed AARAB  
Docteur d'Etat en Pharmacie  
Lotissement Mousaoudia Rue 24 N°104  
Cité Djemaa Casablanca  
Tél: 05 22 57 39 24  
NPE: 92038904  
LOT: 230560  
PER: 07/2026  
PPC: 79,90dh

Monien  
M6,40

Atche épouse KHALIDI  
IS.V

7990

1) Floxopex 100 mg T. Jel (524)  
ou Floxant 2 gel x 4 j x 6j

56,30

Kolnafas transit 100 mg x 10 j x 1000  
1) Hypaziflor 100 mg

PHARMACIE  
Dr. Samira GUASMIATE  
Omnipraticienne  
Cité Djemaa Casablanca  
Tél: 05 22 57 39 24  
NPE: 92038904  
LOT: 230560  
PER: 07/2026  
PPC: 79,90dh

49,63

3) I-cure

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebaâ Casablanca

APROVASC 150mg/5mg B28

Cp Pel

PPV : 155,80 DH

61118001 082025

4) 155,80

5) 5)

1) AAB 100 mg x 2 mois  
Notace 75 mg  
1cp qrs sive

1) APROVASC 100 mg x 1000  
1cp qrs sive

1) Hyp le notac  
Colchicine 100 mg x 900  
1cp & fin

13,40

13,40

464,40

Dr. Samira GUASMIATE  
Omnipraticienne  
Cité Djemaa Casablanca  
C.U.Echographie générale  
Rue 62 N°3  
NPE: 92038904  
LOT: 230560  
PER: 07/2026  
PPC: 79,90dh